



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

informatique

Question écrite n° 53125

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement sur le nombre de fichiers constitués au sein de son ministère, ainsi que des administrations et services en dépendant, qui font l'objet de déclarations auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), ainsi que le prévoit la loi en pareille matière.

Texte de la réponse

Le ministre des relations avec le Parlement a pris connaissance avec intérêt de la question relative au nombre de fichiers constitués au sein de son ministère faisant l'objet de déclarations auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Toutefois, il tient à préciser à l'honorable parlementaire que le ministère chargé des relations avec le Parlement ne dispose directement d'aucun service ou administration. En conséquence, il ne dispose d'aucun fichier devant faire l'objet de déclarations auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53125

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2009, page 6067

Réponse publiée le : 24 novembre 2009, page 11191